

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES.**  
 25 centimes la ligne.  
**RECLAMES.**  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r cu à Cahors au bureau du Journa rue de la Mairie, 6, et se paien d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-fusés.

**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :  
 Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:  
 Un an..... 16 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 14 Décembre 1867.

### BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 12 décembre	69 50	99 75
Du 13.....	69 80	99 25
Du 14.....	69 80	99 »

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES A NOS ABONNÉS

### MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS  
A prix deux fois supérieurs, ces livres défilent toute comparaison; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

#### 1<sup>re</sup> Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

#### 2<sup>e</sup> Prime

(Collection Armengaud),

- Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.
- La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.
- Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.
- La Russie historique Pittoresque et monumentale par Pierre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 549 gravures 70 fr.
- Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par M. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4<sup>o</sup>.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

### BULLETIN.

Le Corps législatif a adopté, par 231 voix contre 23, l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations relatives à l'Allemagne et à l'Italie. M. Lanjuinais a le premier pris la parole; ses accusations portent sur deux points : « Le gouvernement, dit-il, ne respecte pas les traités; sa politique est l'imprévoyance même. M. Guérout, qui lui a succédé à la tribune, en veut surtout

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 décembre 1867.

## UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

### CHAPITRE IV

(Suite).

HÉLÈNE ET PUKE.

« Vous êtes agitée, lui dit-il après l'avoir considérée quelques instants.

— Cette rencontre, balbutia-t-elle, en ce lieu, en ce moment — qui cherchez-vous ici, capitaine ?

— Le baron Wrangel. »

Elle tressaillit et détourna la tête.

« Capitaine Puke » s'écria-t-elle, puis elle s'interrompit et parut réfléchir.

L'attitude dans laquelle il l'avait trouvée en arrivant lui avait fait concevoir des soupçons qui s'accrurent encore par l'embarras qu'elle trahissait.

« Que faites-vous ici, M<sup>lle</sup> Hélène ? lui demanda-t-il.

sa reproduction est interdite.

au catholicisme. C'est plus encore le pouvoir spirituel que le pouvoir temporel que l'honorable député poursuit aussi bien dans ses discours que dans ses articles. L'orateur désire que loin de nous effrayer de l'Italie et de la Prusse, nous tendions franchement la main aux deux grandes nationalités qui se sont constituées à nos portes. M. de Kerveguen lui a répondu par un discours spirituel, dont cependant nous voudrions n'avoir pas lu la fin. Libre à tout député de dire, comme l'a fait l'orateur, qu'il considère l'unité italienne comme le plus grand malheur de la France. C'est une opinion que nous admettons, quelque exagération qu'il y ait à redouter ainsi le développement d'une puissance voisine. Mais ce que nous comprenons moins, c'est qu'à la tribune du Corps législatif on vienne accuser la presse française d'être vendue à la Prusse. Les protestations de la chambre ont fait voir à M. de Kerveguen que son zèle pour la défense des intérêts catholiques le conduisait hors des limites assignées aux discussions parlementaires.

En somme, la séance d'hier n'a été animée que par ce regrettable incident. La question avait été réellement tranchée dès la veille par le discours de M. le ministre d'Etat.

La Chambre s'est réunie jeudi dans les bureaux pour fixer son ordre du jour. La loi sur le droit de réunion viendra la première.

A la Chambre des députés italiens, M. Villa a demandé quels sont les « moyens moraux » que l'on veut employer à l'égard de Rome. Il a violemment protesté contre le vote du 5 décembre, violemment accusé le gouvernement pontifical et blâmé le gouvernement italien. M. Civinini a pris la défense du ministère. Il a dit qu'en continuant de proclamer que l'Italie ne peut pas exister sans Rome, on finira par ruiner l'unité nationale, qui, suivant lui, peut se passer de Rome. Il a terminé en exprimant la confiance que le ministère saura sauvegarder les droits et les intérêts de la nation? C'est ce qu'il a oublié, ce qu'il aurait fallu dire.

Nous avons sous les yeux le Livre vert italien. Pour ce qui concerne la légion d'Antibes, il résulte des documents que les cabinets de Paris et de Florence n'ont pas cessé d'être d'accord, quelques explications ayant été données par le

— J'ai quelque chose à vous dire, capitaine, et peut-être ne trouverai-je jamais une occasion aussi favorable que celle-ci. Vous cherchez le baron Wrangel ?

— Oui, mademoiselle, répondit-il — et il ne lui échappa point qu'elle éludait sa question avec un certain effroi.

— Le baron est dans la pièce voisine. Vous êtes lié avec lui ?

— Il est mon ami, mademoiselle.

— Vous appartenez à la cour, n'est-ce pas ? re-priit-elle après quelques moments d'hésitation.

— J'appartiens à tous ceux que j'aime.

— C'est-à-dire que vous aimez la cour. — Ah ! capitaine, je la connais, cette cour — prenez garde à elle. »

Puke sentait en cette jeune personne un caractère actif, un esprit réfléchi et une âme accessible aux impressions fortes. Il soupçonnait qu'elle suivait sa voie particulière et qu'elle pourrait bien tenir les fils de plusieurs secrets. Pourquoi lui donnait-elle cet avertissement ?

« Mademoiselle, répondit-il, je crois que vous me portez de l'intérêt et je vous en remercie. Mais pouvez-vous me citer une seule chose contre laquelle il n'y aurait pas lieu de prémunir ses amis ? Toujours et en tout, le lendemain n'est qu'incertitude. Ainsi, Hélène, moi aussi je pourrais vous dire de vous défier, et même du monde entier. Nous sommes, pour ainsi dire, rivaux à la voie que nous choisissons, ou plutôt nous sommes poussés en avant sur cette voie par une force irrésistible. Je suis dévoué à la cour, parce que j'y ai mes meilleurs amis; vous-même

gouvernement français. Les pièces relatives à la seconde expédition romaine offrent un intérêt particulier. A la date du 30 septembre, M. Ratazzi écrivait à M. Nigra : Il ne faut pas se dissimuler que le sentiment national est tellement surexcité en Italie qu'il n'y aurait pas moyen, à notre avis, de le contenir en cas d'intervention étrangère. » C'était au moins exagéré.

Voici le programme proposé par M. Nigra, à la date du 15 octobre : « Les troupes italiennes occuperaient les Etats Pontificaux pour y rétablir le bon ordre. Une fois la tranquillité rétablie, elles reprendraient leurs positions sur la frontière. Pendant ce temps, l'Italie d'accord avec la France, proposerait un congrès de grandes puissances qui se tiendrait à Florence pour régler définitivement la question romaine. Je m'abstien-drai naturellement de toute proposition à cet égard, jusqu'à ce que j'aie reçu par télégraphe les instructions de Votre Excellence.

M. Ratazzi repousse cette proposition, et parle de se mettre d'accord avec la France pour assurer l'indépendance du Pape. » Mais aussitôt suit une seconde dépêche de M. Ratazzi où il est dit : « Qu'il soit bien entendu qu'il s'agit « d'indépendance spirituelle » dans le passage de mon télégramme précédent où il est question d'indépendance du Pape. » Cependant, après cet aveu, M. Ratazzi, dans la dépêche suivante, qualifie notre intervention armée de « démonstration de défiance » N'était-elle pas bien justifiée ?

Une correspondance romaine nous apprend qu'à peine a-t-on su dans les rangs de l'armée française que le gouvernement impérial permettait aux soldats de passer dans la légion franco-romaine au service du pape, que 6,000 d'entre eux se sont offerts. L'on n'en a accepté que 2,500. Elle dit en outre que le gouvernement du St-Père pourra avoir, en cas de danger, une armée de 12,000 hommes bien équipés.

Les autres nouvelles extérieures sont sans intérêt.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

### Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 30 novembre.

(par le Saxon).

Une résolution proposée au Sénat, demande que les

vous y êtes. »

Surprise de ce langage si conforme à ses propres pensées, elle répliqua : « Vous avez raison, capitaine, les circonstances nous rivent à notre sort. Moi aussi je suis rivée au mien, ajouta-t-elle d'une voix triste.

— Hélène, reprit Puke, vous êtes une énigme, mais une énigme qui m'a attiré. »

A ces mots, le visage d'Hélène se colora de la plus charmante rougeur.

« Je crois, poursuivit-il, que vous avez besoin d'un ami à vos côtés; accordez-moi cette place.

— La voulez-vous ? Est-ce possible, est-ce réellement vrai ? » demanda-t-elle.

L'offre de Puke était parfaitement sincère sans être entièrement désintéressée; car il espérait devenir le confident d'Hélène et apprendre d'elle si la cour ne serait pas menacée d'un danger.

« Vous avez quelque chagrin qui vous oppresse, continua-t-il; vous n'êtes pas contente, sans doute, de votre position auprès de la reine, vous, la fille adoptive du baron Jerna, qui est un de ses ennemis.

— Vous venez de m'offrir votre amitié; j'ai donc le droit de vous parler en amie.

— Avant que vous me disiez de me défier de la cour, on m'a dit de me défier de vous.

— Vraiment ? Et avec raison. Mais si vous me promettez de ne plus ajouter foi, à l'avenir, qu'aux avis émanant de moi, je m'engage à vous prévenir, chaque fois que de besoin, de vous tenir en garde, fût-ce contre moi-même. Je suis une énigme, dites-vous. . .

— Et c'est vrai, interrompit-il.

— Pour tous les autres, d'accord; mais je vous

Etats-Unis observent une stricte neutralité pendant la guerre entre l'Angleterre et l'Abyssinie.

Le général Hancock est arrivé à la Nouvelle-Orléans et a pris le gouvernement de la 5<sup>e</sup> division militaire. Il a décrété la liberté de la parole, le jugement par le jury et le maintien de l'habeas corpus. Les tribunaux militaires auront la préséance sur les cours civiles seulement quand celles-ci n'auront pas fait leur devoir.

La convention de l'Alabama a rejeté l'ordonnance qui prohibe le mariage entre les noirs et les blancs.

Une procession funèbre a eu lieu à New-York en l'honneur des fémias pendus à Manchester. 5000 irlandais y assistaient; la police a refusé d'y prendre part parce qu'elle y a vu une démonstration en faveur de l'assassinat d'un policeman.

Le général Santa-Anna est malade à la Havane.

Un bill autorise le rachat en espèces des billets de la banque Nationale et du papier-monnaie, après le mois de juillet ainsi que la vente de tout l'or existant dans les caisses publiques au-dessus de la somme de 75 millions de dollars.

Marseille, 12 décembre.

Les lettres d'Athènes, sont du 5.

La chambre des députés, après une discussion très-vive, a reconnu par 88 voix contre 49, la nécessité de discuter en premier lieu, le crédit de dix millions de drachmes pour les armements. La discussion a continué avec animation sur la loi de la conscription.

D'après les nouvelles de Crète, les insurgés seraient concentrés dans la province de la Canée. Ils occupaient de fortes positions, où pourvus de munitions, ils attendaient l'attaque des 6000 turcs de Mehmed-Pacha.

Bruxelles, 12 décembre.

On lit dans l'Etoile belge : « Si nous en croyons certains bruits parvenus jusqu'à nous, il paraîtrait que le ministère est en ce moment en complet désarroi. On prévoit qu'il sera très-difficile d'éviter une crise ministérielle. »

### ROME

Nous empruntons à l'Unita Catholica, les passages d'une correspondance, datée du 4, qui lui est adressée de Rome :

Le nombre des volontaires s'élève dans les zouaves à 4,000; il faudra donc former une brigade de quatre magnifiques bataillons. A peine a-t-on su dans les rangs de l'armée française, que le gouvernement impérial permettait aux soldats de passer dans la légion franco-romaine au service du Pape, que 6,000 d'entre eux, se sont offerts.

Il est impossible de les accepter tous; mais l'effectif de cette brave légion devant être porté à 2,500 hommes, elle pourra ainsi se réformer avec des soldats choisis et dignes de représenter autour du trône de Pie IX, la grande armée française.

On parle aussi de doubler le gros bataillon des carabiniers étrangers, qui se sont battus si vaillamment dans la dernière campagne. Ce corps sera composé aussi d'environ 2,400 hommes. L'artillerie sera augmentée d'autres batteries, dont une d'obusiers-revolvers.

Vous n'ignorez pas que les corps indigènes de notre Etat, sont en proportion de la population. Nous avons 4,500 hommes de ligne, 4,000 chasseurs à pied, 2,000 gendarmes; toutes troupes d'une solidité et d'une beauté qui font l'admiration de tous les étrangers. Ajoutez les dragons, les artilleurs, le génie et les militaires d'autres services, et vous aurez

donnerai le mot de cette énigme. Votre observation que je suis la fille adoptive de Jerna est un blâme. Cependant il a été si bon pour moi que je ne puis faire autrement que de le seconder — Ma vie, voulez-vous en apprendre quelque chose ?

— Sans doute, répondit-il, bien décidé à ne pas lâcher prise avant de savoir à quoi s'en tenir sur le rôle qu'elle jouait.

— Il n'y a dans ma vie qu'une seule circonstance remarquable : c'est que je suis seule, toute seule au monde, ne connaissant ni mon père, ni ma mère, ni mon origine, reprit-elle, et ses regards exprimaient une tristesse profonde.

— Comment !

— Tout ce que je sais, c'est qu'un soir on porta dans la maison du baron Jerna une femme bien mise, et qu'elle y expira en me donnant le jour, après avoir proféré seulement quelques paroles incohérentes que personne ne comprit. Le baron ayant fait en vain, m'a-t-il assuré, toutes les démarches possibles pour découvrir qui était ma pauvre mère, m'adopta. Il s'est montré si bon père pour moi, que je ne puis lui témoigner assez de reconnaissance. Cependant il est horrible de ne pas posséder un seul appui naturel. »

A l'expression de sa physionomie quand elle prononça ces derniers mots, le capitaine crut lire dans son cœur et y découvrir une lutte violente entre de bons sentiments et des passions orageuses, farouches. Avait-elle l'âme en proie à la déchirante pensée de n'être qu'une orpheline en la dépendance d'étrangers ? Avait-elle été élevée pour la haine et non pour l'amour ? La crainte et la compassion s'emparèrent de Puke, qui comprit qu'une pareille femme pourrait

un effectif d'environ 6,000 hommes tous sujets du Pape, engagés volontairement, braves et fidèles comme ils l'ont prouvé dernièrement.

On organisera en outre, le corps des *squadriglieri*, c'est-à-dire des paysans armés, en une espèce de *landwehr* commandée par des officiers expérimentés.

La conclusion de tout ceci, c'est qu'en cas de danger, le gouvernement du Saint-Père pourra certainement avoir au moins 12,000 hommes solides et prêts à défendre héroïquement tout l'Etat actuel et Rome en particulier.

Les soixante premiers volontaires anglais qui doivent former, paraît-il, le noyau d'une légion anglo-romaine sont arrivés hier. Les écossais sont attendus d'un jour à l'autre. Ce beau corps pourra comprendre un millier d'hommes.

Les deux mille premiers fusils se chargeant par la culasse, vont arriver. Outre une rapidité de tir incroyables, ils auront cela de particulier qu'ils conserveront dans la montre une réserve de sept charges.

Deux mille hommes armés de ces fusils pourraient, avec cette réserve seulement, envoyer 44,000 balles à une distance de 1,200 mètres et en moins d'une demi-minute.

On nous écrit de Rome, 8 décembre :

Le Comité romain d'insurrection qui, selon l'opinion la plus commune, siège encore hors de l'Etat pontifical, vient de lancer une proclamation aux Romains. Voici la traduction de cette pièce qui est lithographiée et datée d'aujourd'hui même :

« Romains,

« Les descendants des individus enrichis par les Papes-rois au prix du sang et de la misère du peuple, ont été par des bacchantes les jouisseurs de la théocratie, encore souillés de sang romain. Que ces hâterds d'une fausse noblesse soient couverts de la honte et du mépris qu'ils méritent. Le vrai romain, fier d'appartenir à la grande famille italienne, hait le tyran, hait le mercenaire étranger qui combat, au mépris du droit des gens, nos sacrosaintes aspirations nationales.

« Romains,

« Avec un cynisme pervers, le gouvernement du Vicaire de Dieu de paix répond, par l'autorisation d'ouvrir les théâtres, aux larmes des veuves, aux gémissements des orphelins, à la douleur des mères, des épouses, des enfants de ces généreux Romains, qui ont payé leur tribut à la patrie par la mort, par la prison et par l'exil. Quel horrible antagonisme entre le croix et la couronne papale ! Contre l'inhumanité, l'insulte et la raillerie cléricales, protestent votre cœur et vos actions, ô Romains. Si l'on vous a empêchés d'honorer la mémoire des martyrs de la patrie, plongée dans le deuil et la douleur, il vous sera au moins permis d'offrir l'obole du divertissement aux victimes de la tyrannie sacerdotale, en montrant à l'Europe, par votre attitude, que vous n'êtes pas les hâterds des prêtres, mais les descendants légitimes des Brutus et des Césars.

« Vive Victor-Emmanuel, roi au Capitole !

« Vive Garibaldi !

« Le Comité romain d'insurrection.

« Rome, 8 décembre 1867. »

Cette proclamation rappelle, par l'esprit et la phraséologie, celle du 17 novembre. On en a trouvé ce matin, un exemplaire affiché sous le Vestibule du Capitole.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Nous lisons dans une correspondance, adressée de Florence, le 8 décembre, au *Moniteur* :

« Quelques arrestations nouvelles ont eu lieu à Milan, à Bologne, à Naples; des papiers compromettants ont été saisis, et l'on y a trouvé la preuve qu'un certain nombre de personnes tendraient à se constituer en associations menaçantes pour l'ordre public.

« Mais la masse de la nation, demeure parfaitement calme en présence de ces inci-

être un acteur ou un instrument dangereux.

« Hélène, lui dit-il en se rapprochant, pourquoi m'engagez-vous à me défilier de la cour ?

« Parce qu'un mauvais génie la pousse vers un précipice, l'entraîne à sa ruine, répondit-elle, la franchise peinte sur le visage.

« Qu'entendez-vous par ce mauvais génie ?

« Vous ne me trahirez pas ? demanda-t-elle fièrement.

« Ne craignez rien, répondit Puke.

« Eh bien, ce mauvais génie, c'est la reine.

« J'admire Louise-Ulrique.

« Elle est une froide égoïste, comme on en voit peu.

« Qu'est-ce qui vous autorise à croire cela ?

« Elle est animée de sentiments hostiles envers la Suède.

« Vous voulez dire contre l'aristocratie qui usurpe toute l'autorité royale.

« Pour la réussite de ses projets, elle est capable de sacrifier ses instruments, ses propres amis. Elle est ingrate, inconsidérée, capricieuse.

(La suite au prochain numéro).

PAUL ET VIRGINIE.

In-4°, orné de 170 dessins par H. DE LA CHARLERIE. Chez LEMERRE, libraire-éditeur, Paris.

Que donner aux éternelles ? C'est là, pour tous ceux qui ont à faire des cadeaux de jour de l'an, une question qui se pose invariablement du 1<sup>er</sup> décembre à la Saint-Sylvestre. Pour notre part, nous ne venons pas faire ici une réclame; nous ne voulons in-

fluencer personne. Mais nous avons vu un livre merveilleux qui fera certainement fureur aux éternelles de cette année; nous n'engageons point nos lecteurs à s'en rapporter à nos impressions personnelles, nous les engageons seulement à voir le livre et à juger par leurs propres yeux. Il s'agit d'une nouvelle édition de *Paul et Virginie*, imprimée par la maison Claye. C'est déjà la meilleure garantie sous le rapport de l'exécution typographique; quant aux gravures, elles ont été exécutées par les premiers artistes de Paris. Il est difficile de faire aussi bien, il est impossible de faire mieux. Voici maintenant quelle est la disposition générale du livre : chaque page est encadrée de fleurs enlacées, d'un ton violet de Parme. Le livre ouvert, les deux pages se forment qu'un tout, relié par des ornements du meilleur goût. Mais je m'aperçois que je n'ai point parlé du principal, et que j'oublie les compositions qui reviennent à chaque ouverture du livre. M. de la Charlerie, dans cette suite de dessins, nous fait parcourir la vie tout entière de ces deux charmantes créatures sorties de l'imagination de Bernardin de Saint-Pierre. On les accompagne ainsi à travers les joies enfantines de leur premier âge et les épisodes si simples et si naïfs de leur vie, jusqu'au dénouement fatal qui devait les ravir aux souillures du monde, et réunir pour l'éternité ces deux âmes trop belles pour la terre. L'artiste a mis tout son cœur et toute son âme à interpréter cette ravissante idylle, cette imitation des anciens, transportée dans toute sa pureté antique au milieu des mœurs et des usages d'une autre époque. Quant au livre en lui-même, il est trop connu pour qu'il y ait ici rien à en dire : c'est le livre de tout le monde; mais nous n'avons à faire

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. David :

« Un de nos collaborateurs montrait l'autre jour l'utilité qu'il y aurait à revenir sur la disposition du décret du 19 janvier, qui oblige la Chambre à ne donner d'autres suites à des interpellations qu'un ordre du jour pur et simple ou le renvoi au gouvernement. Cette nécessité a frappé, comme nous, plusieurs membres du Corps législatif. L'honorable M. Buffet a déposé, en effet, à la fin de la séance d'hier, une demande d'interpellations sur la convenance de modifier cette disposition, et d'autoriser les Chambres à motiver leurs ordres du jour. Après l'expérience de la séance du 5, il nous semble que le gouvernement et la majorité doivent avoir reconnu qu'il n'y a aucun inconvénient, et qu'il peut y avoir avantage, même au point de vue gouvernemental, à apporter au décret du 19 janvier, les modifications réclamées par M. Buffet. »

PATRIE.

La *Patrie* rappelle la déclaration suivante, faite lundi dernier, par M. Rouher : « Le représentant du gouvernement était parfaitement calme, il n'a fait que les déclarations qu'il était autorisé à faire; et à faire dans les termes où il les a produites. »

« La situation reste donc entière, ajoute M. Dréolle. Elle est entière en ce qui concerne l'Italie, dont la France continuera à maîtriser les emportements garibaldiens; elle est entière vis-à-vis de l'Allemagne, dont la France suivra les transformations en veillant à ses intérêts et à sa dignité; elle est entière, enfin, en ce qui concerne cette unité de direction et d'action qui règne dans le gouvernement, et dont le ministre d'Etat a donné, avec un nouveau témoignage de la puissance de son talent; la preuve irréfragable. »

MONDE.

Sous ce titre « *Courrier d'Allemagne* » et sous la signature de M. Hermann Kuhn, nous lisons dans le journal le *Monde* :

« L'attention publique, au delà du Rhin, est complètement absorbée, parce que vient de se passer au Corps législatif, à Paris.

« Nous pouvons résumer en deux mots l'impression produite en Allemagne par les déclarations énergiques et le vote de la majorité. Désappointement général chez le parti unitaire allemand, et surtout à Berlin; satisfaction très marquée chez tous ceux qui voudraient préserver l'Allemagne de l'étreinte prussienne.

« Voici le raisonnement général des allemands. Le maintien du pouvoir temporel du Pape, dérobe aux passions révolutionnaires la proie qui, en procurant une satisfaction momentanée au parti unitaire et révolution-

naire, aurait pu prolonger quelque peu la vie factice de l'unité, dans les conditions faites par la volonté actuelle de la France, cette unité disparaîtrait trop tôt pour pouvoir servir la cause de la Prusse en Allemagne. La Prusse désirait vivement que la France abandonnât le Pape, car une Italie *satisfaite* n'aurait plus d'obligations envers la France et se tournerait au plus vite contre elle. La Prusse ne peut et ne voudra jamais soutenir l'Italie une contre le Pape, parce quelle a des populations catholiques à ménager et à gagner; mais elle n'aurait pas vu d'un mauvais œil, que la France abandonnât momentanément le Pape. Elle se serait chargée d'un rôle odieux, qui lui aurait aliéné tous les catholiques. D'un autre côté, le recul de la France devant l'Italie garibaldienne, aurait été attribué à l'appui prêté à cette dernière par la Prusse et aurait ainsi consolidé l'entente garibaldo-prussienne, sans charger directement la Prusse de l'odieuse d'avoir expulsé le Pape.

« En Allemagne, on sait apprécier la corrélation actuelle entre l'Italie une et la Prusse, non pas que l'on compte beaucoup sur la persistance de l'unité italienne, mais parce qu'on en aurait besoin pour achever l'unité allemande. Que la France continue à protéger énergiquement le droit en Italie, et le contre-coup se fera bientôt sentir à Berlin et à Munich. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne.

Paris, 11 décembre 1867.

Monseigneur l'Evêque d'Avranches vient d'écrire une lettre à M. Jules Favre, de laquelle il résulte que ce prélat mis en scène par l'orateur de l'opposition, dans la séance du 2 décembre, au Corps législatif, n'a reçu aucune lettre du général de Lissé, qu'il n'a publié aucun mandement le 8 novembre 1866, qu'enfin dans aucun de ces écrits il n'a donné à son clergé des instructions pour le recrutement de la légion romaine.

Il faudrait peu de rectifications de ce genre pour prouver que M. Jules Favre ne ramasse que des erreurs pour bourrer ses discours.

« Quelques élections départementales ont eu lieu dimanche et samedi. Les résultats continuent à être favorables au gouvernement. Dans l'élection de la Charente-Inférieure, pour un conseiller général, M. Dubreuilh, candidat officiel, a été élu par 1,399 voix. Il avait pour concurrent M. Duchâtel, le fils de l'ancien ministre, qui a réuni, tout au plus, 300 suffrages.

C'est la seconde fois que M. Duchâtel, désireux d'entrer dans la vie politique par une porte d'opposition, tente la fortune du scrutin. Il faut décidément que cette porte ne soit que fermée, contrairement au charmant proverbe de Musset.

Dans l'Oise, canton de St-Just-en-Chaussée, M. Boulard, candidat officiel, a été élu conseiller général contre M. de Broc, soutenu par l'opposition.

M. de Séguret a été élu conseiller d'arrondissement dans le canton de Rodez, sans concurrent.

M. Escalonne a été nommé conseiller d'arrondissement pour le canton de Fontainebleau. L'administration avait gardé la neutralité.

Une autre élection d'arrondissement a eu lieu pour le canton nord de Limoges. Il n'y a pas eu de résultat. Toutefois, le candidat officiel, M. Fontaineau, a obtenu 1,586 voix contre 1,430, données au candidat de l'opposition, M. Chybois.

A propos d'élections, voici un fait très-édifiant qui, s'il était au compte du gouvernement, fournirait à M. Picard ou à M. Pellelian matière à quelques apostrophes bien senties.

« On se rappelle, dit, *l'Avenir*, journal de Blois, qu'à la suite de l'élection de Morée, un certain nombre de bûcherons appartenant à la commune de St-Jean-Froidmentel et soupçonnés d'avoir mal voté, ont été expulsés, par ordre de M. le duc de Larocheaucault, de la forêt de la Gaudinière. » Nous apprenons que S. Exc. M. le ministre de

aucune restriction à nos éloges sur la manière dont l'artiste a rendu, dans une succession de petits tableaux, la conception première de l'écrivain. Notre impression personnelle a été des plus favorables à cette œuvre nouvelle; que nos lecteurs en jugent par eux-mêmes, qu'ils demandent à voir le livre, et nous serions bien étonnés s'ils ne partageaient pas notre avis. D'ici peu, ce livre sera entre toutes les mains, sur toutes les tables de boudoir et de salon. Ce sera un grand succès bien légitime, bien mérité. LORTIE.

L'ILLUSTRATION.

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 30 novembre 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Correspondance d'Italie. — Courrier de Paris. — Les théâtres. — Exposition universelle : les verrières de M. Gesta (de Toulouse). — Gazette du Palais. — Cabouly Pacha. — Le monument de Méry. — La vigilance maternelle. — La tante Perpétue, nouvelle humoristique (suite et fin), par M. Gustave Chadeuil. — La vie à bon marché. — Publications nouvelles. — La pseudonymie contemporaine. — Le poète Vondel. — *Paul et Virginie*, nouvelle édition illustrée. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Livres illustrés : *les Phénomènes de la Physique*, par M. Am. Guillemin. Gravures : Rome : Repas des prisonniers garibaldiens au moment de leur départ du fort Saint-Ange. — Italie : Rapatriement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de ligne. — Vitraux de M. Gesta : Serment du roi Louis XI à Toulouse, en 1462. — Cabouly Pacha. — Le tombeau de Méry. — La vigilance maternelle, dessin de K. Bodmer. — Statue du poète Vondel. — Livres illustrés : *Paul et Virginie* (3 gravures). — *Les Phénomènes de la Physique* (2 gravures). — Rébus.

« L'intérieur vient d'adresser à M. le préfet un secours de 300 francs, destiné à procurer de l'ouvrage aux ouvriers de St-Jean-Froidmentel, qui se sont vu fermer la forêt de la Gaudinière, après l'élection de M. le duc de Doudeauville. »

Le journal *L'Univers*, dans son numéro du 1<sup>er</sup> décembre, attaque encore la circulaire ministérielle du 30 octobre, en accumulant contre elle des citations empruntées aux journaux les plus divers. C'est un procédé de polémique qui semblait hors d'usage, parce que la justice le repousse. L'administration, en effet, répond de ses actes et de ses paroles; elle n'est point responsable des paroles d'autrui.

« Jusqu'à ce qu'on ait démontré que l'administration, chargée de propager en France l'instruction à tous les degrés et sous toutes les formes, a tort de respecter la liberté d'enseignement établie par la loi du 15 mars 1850 et qu'elle laisse faire de cette liberté un usage qu'elle aurait le devoir de réprimer, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'elle ne doit pas s'efforcer, après la loi du 10 avril 1867, de développer et d'élever l'enseignement des filles, elle aura le droit de tenir ces vagues accusations pour de gratuites calomnies. »

Le même communiqué a été adressé aux journaux *le Monde*, *l'Univers* et *l'Espérance* de Nancy.

Pour extrait : A. Layton.

Le Ministre de la marine et des colonies a décidé, récemment, qu'un portrait lithographié de Sa Majesté l'Impératrice sera placé à côté de celui de l'Empereur, à bord des bâtiments montés par un officier commandant une escadre, une division ou une station navale, dans les cabinets des Préfets maritimes, des majors généraux, des chefs de service de la marine dans les ports secondaires, dans les salles des Conseils d'administration des ports militaires, des régiments de la marine, etc. Ce portrait, composé et lithographié par M. Achille Sirouy, un de nos artistes lithographes les plus distingués, d'après une esquisse de M. Vienot, représente l'Impératrice debout, en robe de cour, la main droite appuyée sur une table supportant un buste du Prince Impérial, sur cette table sont réunis les documents qui rappellent les fondations dues à la sollicitude de Sa Majesté pour les classes laborieuses et les populations maritimes de l'Empire : pupilles de la marine, société de sauvetage des naufragés, orphelinats, prêts de l'enfance au travail.

Pour extrait : A. LAYTON.

Nouvelles du jour

Les ministres et les membres du conseil privé se sont réunis ce matin, en conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

« Il y a eu aujourd'hui réunion générale du Sénat pour un rapport de pétitions. On annonce positivement la promulgation, au *Moniteur*, d'un décret rétablissant la publicité des séances de la haute assemblée.

Au Corps législatif, rejet par sept bureaux contre deux, de la proposition de M. Buffet, sur les interpellations.

« Depuis hier, on est très préoccupé dans le monde politique et capitaliste, de la conclusion du débat ouvert à la chambre des députés d'Italie sur la question romaine. L'absence de dépêches, à partir d'hier soir, aggrave les incertitudes. Espérons que l'événement sera favorable à la continuation des bons rapports entre les cabinets des Tuileries et de Florence.

Jusqu'à-là, nous reproduisons sous toutes réserves, les renseignements qui nous parviennent.

On lit dans la *Patrie* :

« Des dépêches de Florence nous assurent

Le *COSMOS*, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier. Bureaux, 7, rue Perronet, à Paris.

LA REVUE. — Sommaire du 7 décembre, no 28.

Explications, Jules Vallès. — Hamlet, E.-A. Garnier. — Les Gloires du jour, G. Puissant. — Le long des quais : 6 heures du matin, G. Cavalier. — Les Petits crevés, La dame masquée. — Georges Duchêne, H. Bellenger. — De ci, de là, E. Blave

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

que, d'après les dispositions particulières que l'on connaît aux principaux membres de la majorité du parlement, on peut prévoir que l'ordre du jour motivé qui sera adopté à l'issue des interpellations, écartera le renouvellement du vote de 1861 au sujet de Rome.

D'après un autre journal, la situation prendrait un caractère bien différent.

« Des informations particulières nous apprennent que la chambre des députés de Florence aurait voté de nouveau hier soir le programme « Rome capitale » après une violente discussion. On pense que le cabinet ne pourra tenir devant l'opposition qui prend décidément le dessus. MM. Mordini et Crispi seraient à la tête du mouvement en attendant que Garibaldi en prenne la direction. On s'attend à un mouvement prochain, régulier ou irrégulier, de l'Italie sur Rome. »

D'après une note du *Journal de Paris*, le général Menabrea aurait donné sa démission ce matin à Victor-Emmanuel, et que le roi aurait chargé M. Ratazzi de former un cabinet. Ce bruit, ajoute la feuille orléaniste, nous paraît mériter peu de confiance, car ce que nous connaissons des discussions du parlement italien ne donne pas lieu de prévoir jusqu'ici un vote défavorable au ministère.

— MM. Benoist d'Azy et de Saint-Priest sont allés faire, en Angleterre, une commande d'armes de précision pour l'armée pontificale.

— Hier soir, le nouveau ministre de l'intérieur, M. Pinard, a ouvert les salons de l'hôtel Beauveau, pour y recevoir les visites officielles du mardi, comme ses collègues de la rive droite. La soirée a été aussi nombreuse qu'animée. M<sup>me</sup> Pinard en a fait l'honneur avec une exquise amabilité.

Le théâtre de Belleville a été détruit, cette nuit, par un incendie. On parle de huit pompiers très grièvement blessés et brûlés. Deux d'entre eux auraient été ensevelis sous les débris.

— On lit dans la *France* :

« Plusieurs journaux parlent de la reprise possible des négociations relatives à la réunion d'une conférence pour le règlement des affaires d'Italie.

« Nos informations personnelles nous permettent de confirmer cette indication. »

L'association des journalistes de Berlin, la *Presse berlinoise*, vient de signer une pétition à la chambre des députés, demandant la suppression complète du timbre pour les journaux.

— Voici le résultat de la quête faite dans l'église de Hofburg, à Vienne, en faveur du Pape :

L'Empereur François-Joseph et l'Impératrice 10,000 florins; l'archiduchesse Sophie, mère de l'Empereur, 2,000 florins; l'archiduc Charles-Louis et l'archiduchesse Annunciata, 1,000 florins; le duc et la duchesse de Modène, 4,000 florins; l'infant Alphonse et l'infante Marie-Béatrice, 1,050 florins; le roi et la reine de Hanovre, 1,000 florins.

— A partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, une ligne télégraphique spéciale traversera la France, la Suisse, l'Autriche et la Turquie.

Une dépêche de Paris pour les Indes ne fera plus alors que deux escales entre Paris et la mer Caspienne, où elle empruntera le réseau persan-indien.

— On lit dans l'*Opinion nationale* :

L'*Exposition illustrée*, publication autorisée par la commission impériale, est arrivée à sa soixantième et dernière livraison. Elle aura eu le mérite de réunir dans le même cadre de rédaction les noms les plus divers et les plus opposés. MM. Michel Chevalier et le baron de Séguier (de l'Institut), à côté de MM. Jules Simon et Henri Martin, MM. Auguste Vitu, Ernest Dréolle, Valserre et Oct. Lacroix à côté de MM. Ducuing, Léon Plé, Malespine, Ch. Sauvestre et E. de La Bédollière, enfin MM. Am. Achard, Ed. About et Jules Janin à côté de M. Alf. Assolant, F. Sarcy et Louis Ulbach. Mais le plus curieux rapprochement de collaboration aura été celui des rapporteurs du jury et des rapporteurs de la classe laborieuse, délégués ouvriers, dont la cinquante-neuvième livraison publie des notices fort intéressantes sur l'aniline et la galvanoplastie.

L'*Exposition illustrée* est une publication hors ligne et dont le grand succès se justifie. Ce magnifique recueil, contenant six cent quatre-vingts grands dessins et sept cents articles différents, trouvera des acheteurs tant que le souvenir du grand concours de 1867, dont il est la représentation fidèle, se conservera parmi les hommes. C'est une œuvre digne de l'événement qu'elle célèbre.

Félicitons M. F. Ducuing, son rédacteur en chef, d'avoir attaché son nom à une œuvre de cette valeur et si vivement conduite. C'est pour 1868, un cadeau d'étranges inévitables.

*Bourse*. — Malgré diverses rumeurs plus ou moins inquiétantes au sujet de l'Italie, le marché a une attitude très ferme.

La rente gagne 25 c., l'emprunt italien 25 c., la Banque de France 15 fr., le crédit foncier

10 fr., le crédit mobilier 3 75, le comptoir d'escompte 2 50.

Sauf le Midi, qui vient en écart de 3 75, tous les chemins de fer sont en hausse sur hier. L'Orléans et le Lyon pour 3 75, l'Ouest pour 5 fr., le Nord pour 10 fr.

Fermeté en clôture.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Jaudi.	s. Némésien.	
20	Vendr.	s. Paulin.	Lentillac, Pomarède, Salviac
21	Samed.	s. Thomasapôt.	

P. Q. .... le 4, à 10 h. 30 m. du matin.  
 P. L. .... le 11, à 0 h. 19 m. du soir.  
 D. Q. .... le 18, à 3 h. 44 m. du matin.  
 N. L. .... le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

Conseil Général.

Séance du 29 août 1867.

M. le Préfet assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

*Sous-chapitre 17. — Sous-chapitre 18.* — Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, le Conseil général vote le sous-chapitre 17 qui est relatif aux dettes départementales afférentes à des dépenses non obligatoires et appartenant à l'exercice de 1866 ou à ceux qui lui sont antérieurs. Les crédits qui y sont inscrits s'élèvent à la somme de 3,378 fr. 57 c. qui est alloué dans son entier. Il vote aussi le sous-chapitre 18 et adopte toutes les propositions qui s'y trouvent contenues. La totalité des crédits de ce chapitre s'élève à 221,666 f. 76 c.; ils s'appliquent aux chemins vicinaux et au service des emprunts.

*Maximum des centimes communaux.* — Ainsi que l'art. 5 de la loi du 18 juillet 1866 lui en fait obligation, le Conseil général, après avoir pris connaissance de tous les emprunts communaux et de toutes les contributions extraordinaires communales qui ont été votées depuis la dernière session, du chiffre des centimes extraordinaires et des dettes dont chaque commune est grevée, fixe à vingt centimes le maximum de ceux que les communes pourront s'imposer dans l'année 1868.

*Permis de culture. — Commission.* — Récolement du mobilier de la préfecture. — Un membre du Conseil général, pris dans chaque arrondissement, devant, aux termes de la loi du 12 février 1833, faire partie de la commission des permis de culture des tabacs, le Conseil désigne M. Brugalières pour l'arrondissement de Cahors, M. Cipières pour celui de Figeac et M. Domphnou pour celui de Gourdon.

Il délègue M. Besse de Laromiguière et M. Dupuy pour assister au récolement du mobilier de la préfecture.

*Sous-chapitre 6. — Enfants trouvés.* — Conformément à la proposition qui lui en est faite par un membre de la 1<sup>re</sup> commission, le Conseil général vote les crédits nécessaires pour le service des enfants assistés et qui sont inscrits au sous-chapitre 6; M. le Préfet fait observer que s'il a augmenté certains de ces crédits, c'est parce que d'abord le nombre des enfants secourus temporairement s'est accru depuis quelque temps d'une manière assez sensible, et ensuite parce qu'il est fort difficile de trouver des nourrices et que, d'ici à peu de temps, on se verra dans la nécessité, pour s'en procurer, d'élever le prix du mois de nourrice, le taux actuel n'étant plus en rapport avec le prix des subsistances et celui des salaires.

*Chemins de grande communication, nos 30 et 33. — Réclamation Martory et Bouysson.* — Les sieurs Martory et Bouysson, entrepreneurs des travaux à exécuter sur les chemins de grande communication, nos 30 et 33, ont présenté une pétition par laquelle ils sollicitent, par la voie gracieuse, une indemnité à raison des pertes qu'ils prétendent avoir éprouvées dans l'exécution de leur entreprise. Un membre expose que la commission des travaux publics avait examiné attentivement cette réclamation, et qu'elle avait reconnu que les faits que les pétitionnaires invoquaient à l'appui de leur demande n'étaient pas suffisamment établis, et qu'ils étaient d'autant moins fondés à se plaindre, que le règlement de leurs intérêts avait été fait après une expertise contradictoire par le conseil de préfecture qui avait dû leur accorder tout ce qu'ils étaient en droit d'obtenir; qu'elle en proposait donc le rejet. Après cet exposé, le Conseil général, consulté, a adopté les propositions de la commission.

*Chemins vicinaux. — Fonds de subvention. — Répartition.* — Dans sa dernière session, le Conseil général alloua à la 2<sup>e</sup> section de son budget une somme de 24,753 fr. 79 c. qui fut réduite par M. le Ministre de l'Intérieur, à celle de 20,778 fr. 35 c.; pour subventionner la moyenne et petite vicinalité, il décida, en même temps, que cette somme serait divisée également entre tous les cantons du département et répartie dans les communes du canton proportionnellement, et au marc le franc, des sacrifices que feraient ces communes ou les particuliers. Toutes les communes du département ont été invitées à faire connaître le montant de leurs sacrifices, et celles qui ont répondu à l'appel de l'administration ont reçu une subvention proportionnelle. Malgré cela, la somme de 20,778 fr. destinée à subventionner les chemins d'intérêt commun et ordinaires n'a point été dépensée en entier. Une somme de 6,287 fr. 35 c. est restée sans emploi et se trouve à la disposition du Conseil général. En ce qui concerne ce boni, M. l'Agent-voyer en chef serait d'avis de le distribuer en entier, proportionnellement et au marc le franc des sacrifices, dans tous les cantons où ces sacrifices ont dépassé l'allocation qui leur a été attribuée, ou bien de le répartir sur les chemins d'intérêt commun, nos 43, 22, 50, 58 et 63, lignes qui ont des besoins exceptionnels qui méritent d'être pris en considération par l'assemblée départementale. Un membre de

la commission des travaux publics expose que les propositions de M. l'Agent-voyer chef ont été l'objet d'un sérieux examen de la part de la commission; que, tout bien considéré, elle avait pensé que le meilleur moyen qu'il y avait à prendre était d'adopter la première proposition de M. l'Agent-voyer en chef, c'est-à-dire de répartir la somme qui était encore disponible entre les cantons où les offres faites par les communes ou les particuliers avaient dépassé l'allocation qui leur avait été accordée. M. le Rapporteur ajoute qu'ainsi que M. l'Agent-voyer en chef, la commission avait été frappée des inconvénients que présentait le mode de répartition adopté par le Conseil général dans sa dernière session, et qu'il aurait à examiner si cette répartition ne devait pas être faite sur des bases qui laisseraient moins à désirer.

Après ce rapport, un membre combat la proposition de la commission; il dit qu'indépendamment qu'elle serait contraire à ce principe reçu en matière financière, qui veut que l'on ne puisse disposer des ressources affectées à un exercice avant sa clôture, elle aurait, en outre, l'inconvénient de priver les communes qui peuvent encore faire des offres de la part à laquelle elles ont droit dans la subvention allouée par le Conseil général; que des renseignements qui avaient été fournis par M. l'Agent-voyer en chef, il résultait que, postérieurement à la répartition qu'il avait faite, plusieurs communes lui avaient fait connaître les sacrifices qu'elles étaient dans l'intention de faire, et qu'il ne voit pas pourquoi on les priverait de participer au bénéfice de la subvention allouée, alors que la décision prise par le Conseil général n'indiquait pas le délai dans lequel ces offres doivent être faites. M. le Rapporteur répond que la commission avait pensé que le retard qu'avaient mis ces communes à porter les offres à la connaissance de l'administration les rendait irrecevables à réclamer leur part dans la subvention, et qu'il persistait dans la proposition qu'il avait faite en son nom. Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, le Conseil général consulté sur la proposition de la commission, en prononce le rejet.

Après ce vote, M. le Rapporteur reprend, en son nom personnel, la seconde proposition faite par M. l'Agent-voyer et qui consiste à répartir, sur les cinq lignes qui ont déjà été indiquées, la somme de 6,287 fr. qui est encore disponible, et en propose l'adoption; il fait observer qu'en l'adoptant, le Conseil général ne s'écarterait pas des règles prescrites en matière de comptabilité, puisque ces fonds recevraient, dans ce cas, la destination qui leur a été affectée. Malgré cette observation, cette proposition n'est point accueillie par le Conseil. Par suite des décisions qui viennent d'être prises, M. le Préfet pourra répartir, durant cet exercice, la somme dont il peut encore disposer, conformément à la délibération qui a été prise dans la dernière session.

(La suite au prochain numéro.)

M. le Préfet du Lot, vient d'accorder une gratification au nommé Hugla (Marcellin), de Mauroux, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, dans la journée du 17 octobre; dernier en sauvant M. de Bayles et son fils, qui étaient tous deux en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Des éloges ont été adressés au sieur Hugla, au nom de l'administration.

Par décret impérial, en date du 11 décembre, M. Dupré a été nommé substitut du procureur impérial, près le tribunal de première instance de Cahors, en remplacement de M. Prestat, nommé procureur impérial.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

- Compositions du 25 au 30 novembre 1867.
- Mathématiques élémentaires.*  
Mathématiques — 1. Coly; 2. Pémézac.
  - Mathématiques préparatoires.*  
Physique. — 1. Rodolosse; 2. Bergon.
  - Philosophie.*  
Physique. — 1. Lacarrière; 2. Cabanès.
  - Rhétorique.*  
Histoire. — 1. Larroumet; 2. Chouet.
  - Second.*  
Mathématiques. — 1. Daynard; 2. Queyssac.
  - Troisième.*  
Mathématiques. — Lambour; 2. Teyssède.
  - Quatrième.*  
Thème grec. — 1. Talet; 2. Gilles.
  - Cinquième.*  
Version grecque. — 1. Combarieu; 2. Michelét.
  - Sixième.*  
Anglais. — 1. Labié; 2. Fouchet.
  - Septième.*  
Thème latin. — Delmas (Jean); 2. Valmary.
  - Huitième.*  
Calcul. — 1. Calmels; 2. Mazellé.
  - Enseignement spécial.*  
*Année préparatoire.*  
Géométrie. — 1. Richard; 2. Doerzopff.
  - Classe préparatoire.*  
Lecture.  
*Première division.*  
1. Poujade; 2. Laroque.  
*Deuxième division.*  
1. Girardeau; 2. Bessières.  
*Troisième division.*  
1. Lafon; 2. Valette.

Le *Proviseur*, RICHAUD.

On nous écrit de Castelnau :  
A la foire de Castelnau du 12 décembre, la halle aux grains était abondamment pourvue. 400 hectolitres de blé ont été vendus à une moyenne de 29 fr. 40 l'hect. 200 de maïs vendus à 15 fr. Les pommes de terre valaient 6 50; l'avoine 11 50; les cerneaux 27 50. 300 porcs gras ont été amenés, 200 ont été livrés à 50 fr. les 50 kil., poids vif. Les porcs à élever étaient en baisse. Sur 2,000 bêtes à laine, 600 se sont vendues au prix ordinaire. 30 veaux de lait ont été livrés à 0,60 c. le k. baisse de 16 c. sur les prix de la foire dernière. Les bœufs étaient en baisse. La volaille valait 80 c. le k., le gibier était en grande abon-

dance et s'est vendi à des prix modérés. Les grives 30 à 40 c., les lapins 75 à 1 fr. 25, les lièvres de 2 à 4 fr., les œufs de 80 à 90 c. la douzaine; le chanvre 1 fr. 10 le kilogramme.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain Dimanche: *Le Vieux Caporal*, drame en 4 actes et un prologue. — *Les Contributions indirectes*, vaudeville en un acte.

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'*Entretien des Routes Impériales du Lot*, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots.

(Voir le *Journal du Lot* du 20 novembre 1867.)

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 12 déc. Alchié (Gausbert-Jean), à Bégous.
- 13. Alayrac (Marie), rue du Coin-de-Lastie.
- 13. Krasowski (Lucie-Marie-Félicie), cul-de-sac Soules.

Mariages.

- 11. Déjan (Frédéric), et Alazard (Marguerite).

Décès.

- 11. Baldran (Françoise), Jardinière, 72 ans, rue Donzelle.
- 12. Pons (Julie), revend., 76 ans, rue Lestieu.
- 12. Périé (Marie-Félice-Céline), 30 ans, rue Valentré.

- 14. Mérie (Anne), 74 ans, rue Mascoutou.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Variétés

M. Ch. Virmaître vient de publier, chez l'éditeur Lebigre-Duquesne, 16, rue Hautefeuille, un volume aussi intéressant qu'original, sous le titre de : *les Curiosités de Paris*. Ce volume est adressé franco par la poste contre l'envoi de 3 fr. 50 en timbres-poste de 20 c.

Ce livre, qui est appelé à un grand succès, justifie entièrement son titre, car il initie parfaitement le lecteur de tout ce que Paris peut renfermer de curieux à tous égards.

L'ouvrage est divisé par chapitres, dont chacun est consacré soit aux monuments ou aux souvenirs historiques, soit enfin aux célébrités de la rue.

Nous détachons du volume le chapitre qui a pour titre *la Mère Baptême*, persuadé que nos lecteurs le liront avec intérêt.

LA MÈRE BAPTÊME.

Vers la fin de 1866; une centaine de jeunes gens du quartier latin conduisaient à sa dernière demeure une pauvre femme qui fut un type curieux, type qui n'est pas sans une certaine ressemblance avec la *Femme au Bouquet*, l'ancienne amie de Borie, un des quatre sergents de la Rochelle.

Son cercueil ne ruisselait point de larmes blanches, les cloches ne lui jetaient point leurs lamentations, mais elle était bien accompagnée.

La *Mère Baptême* avait dû être très-belle; en ces derniers temps, elle était grande et maigre; cela se conçoit, elle avait tant pleuré que les larmes avaient tracé sur ses joues un sillon profond; son incohérence prévenait en sa faveur, et sa douce et timide folie inspirait la pitié.

En été comme en hiver, elle était vêtue d'une robe noire de barège qui flottait sur son maigre corps comme un drapeau au gré du vent; elle était coiffée d'un vieux chapeau déformé par l'usage, garni de fleurs fanées comme sa pauvre existence; elle portait d'une main un vieux manchon usé, et de l'autre un grand parapluie déchiré, toujours ouvert, quel que fût l'état de l'atmosphère. Elle portait de plus un seau en zinc; les gamins du quartier, ne la voyant jamais sans ce seau, la surnommèrent *la Mère Baptême*. Ce surnom lui resta.

La pauvre femme habitait une vieille maison, rue St-Jacques, qui n'avait pour entrée qu'une allée étroite et sombre que le soleil n'avait jamais songé à visiter. Un escalier raide et élevé conduisait à son pauvre réduit; une corde graissée par un long usage, et visqueuse par l'humidité qui s'exhalait d'un puits situé dans l'allée, servait de rampe.

Quand, à grand-peine, on avait gravi les cinq étages, on trouvait, à droite et à gauche, un immense couloir; de chaque côté de ce couloir une dizaine de petites portes numérotées dont les ais mal joints forçaient le locataire à sentir, pendant l'hiver le froid dans toute sa rigueur, et pendant l'été toutes les odeurs malsaines qui montaient des ruisseaux et des cuisines voisines; ce couloir donnait accès à une chambre qui n'en méritait pas assurément le nom.

C'est dans cette chambre que vécut et mourut *la Mère Baptême*. L'intérieur en était horrible, c'était un vrai capharnaüm. Le visiteur qui se fût égaré dans ce taudis aurait eu peine à distinguer un être humain au milieu de la masse confuse d'objets qui gisaient épars sur le carreau.

De chaque côté du mur pendait une défroque qui sentait la Morque d'une lieue.

Il y avait de quoi frémir en voyant cette misère.

ne caisse à savon garnie d'un maigre matelas servait de lit à la Mère Baptême; elle était couverte en tout temps d'une couverture en cabri rongée par des insectes de tous genres... Le soir que je la vis, sur un pot à beurre en grès renversé, brûlait une chandelle des huit, dont la mèche tombait et fumait, répandant une odeur acre et nauséabonde; il n'est pas exact de dire que cette pauvre chandelle brûlait elle était entourée d'une auréole rougeâtre qui l'empêchait de se consumer; et la manque d'air de la chambre et les émanations vicieuses du dehors mettaient obstacle à sa combustion.

D'où venait cette femme? Quel était son passé? Était-ce la débauche ou le malheur qui l'avait réduite à cette triste position? Hélas! c'était le malheur. Son histoire est des plus simples, en peu de mots la voici:

Avant 1848, elle était institutrice. Un jeune homme du meilleur monde, M. de S..., riche et considéré, en devint éperdument amoureux. La Mère Baptême était vertueuse, elle ne voulut pas céder; M. de S... l'épousa.

Après la révolution, M. de S... perdit toute sa fortune; il en devint fou de chagrin, et, trompant la surveillance active et inquiète de sa femme, il disparut un matin. Madame de S... ne sut que penser de cette brusque disparition, elle chercha partout sans relâche et sans succès, lorsque enfin elle trouva dans un seau un billet écrit au crayon dont voici la teneur:

« Ma chère amie,

« Je vais faire un voyage dans la lune. Je ne puis te fixer l'époque de mon retour.

» Adieu, je t'embrasse.

» Ton mari,

« J. DE S... »

Madame de S... se mit immédiatement à la recherche de celui qu'elle pleurait, courant toutes les rues de Paris, le demandant à tous les échos,

lorsqu'un matin, en passant dans la Cité, elle entra machinalement à la Morgue.

Le premier cadavre qui frappa ses regards fut celui de son mari étendu le visage tuméfié, sur la dalle funèbre.

La pauvre femme devint livide; elle alla s'adosser à la muraille pour ne pas tomber; puis, tout à coup, se mit à rire aux éclats.

Elle sortit de ce triste lieu en gambadant ayant perdu la raison, et avec elle, heureusement le souvenir. C'est depuis cette époque qu'elle habitait la rue St-Jacques, et portait à son bras le seau en zinc qui avait contenu la lettre d'adieu de son mari.

C'était le dernier objet qu'il avait touché! Elle passait sa vie à errer dans les rues du quartier latin; et, une joyeuse nuit de carnaval, elle fut soulevée par un passant pour un masque; mais il était vite détrompé en regardant cette face pâle et malade sur laquelle la douleur avait imprimé son stigmate.

Elle marchait gravement, la tête haute, arrêtant les jeunes gens dont la figure lui plaisait, s'inclinant devant eux et leur souriant toujours.

Si quelqu'un lui adressait la parole, elle tendait la main et demandait, devinez quoi? un sou!

Ne pouvant pas ou ne voulant pas demander de protection, elle demandait l'aumône. Si on la lui refusait, elle cherchait à attendrir son interlocuteur par des paroles flatteuses; elle réussissait presque toujours à se faire donner quelque argent...

La mort charitable pour les pauvres gens à qui elle enlève un lourd fardeau, a pris pitié de la Mère Baptême elle repose aujourd'hui à la fosse commune en compagnie d'autres misères. Elle a eu la triste consolation de ne pas aller seule à sa dernière demeure.

Un mois environ après la mort de la Mère Baptême, on découvrit qu'elle n'était pas du tout dans la misère; elle possédait une petite fortune: on trouva quarante mille francs en or dans les cendres que contenait la cheminée, où elle n'allumait plus de feu depuis longtemps.

Comment avait-elle une pareille somme en sa possession? On ne le saura sans doute jamais. Son testament est des plus bizarres.

« Je lègue, y est-il écrit, mes vêtements et mon mobilier au musée des Souverains. Mon seau sera déposé à côté du petit chapeau de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, que j'ai bien aimé.

» Je donne tout mon argent à celui ou à celle qui aura mis une couronne sur ma tombe; dans le cas probable où personne ne songera à me témoigner cette dernière marque d'amitié, je désire que cette somme soit remise à l'audacieux voyageur qui tentera d'aller dans la lune; s'il y trouve mon mari, il lui dira de ne pas revenir sur terre, mais de monter au ciel, où j l'attends.

La Mère Baptême avait mal jugé ceux qui la connaissaient. Bon nombre de personnes ont déposé des fleurs et des couronnes sur sa tombe. La pauvre femme a au moins dix-huit héritiers.

### AUX MÈRES DE FAMILLES.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie; et par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

La Ménagère soutient sa réputation. Sans cesse on voit grandir ses nombreux rayons, où se trouvent tous les articles de ménage, les appareils de chauffage les plus variés, et les galeries de cheminées. Ici, tapis et literie d'un confort irréprochable, pendoles et petit meuble de formes gracieuses; là, enfin, brillent les cristaux et l'orfèvrerie à côté des petits bronzes, des lampes et des porcelaines.

L'entrée est libre dans ce vaste établissement, situé Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, 20, à Paris; le visiter est faire une promenade aussi agréable qu'utile.

Le temps précieux du visiteur est toujours économisé, le prix fixe marqué sur chaque objet, le guide dans son choix.

L'acheteur, sur une simple lettre, reçoit l'expédition de ses commandes en France et à l'étranger.

### LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde:  
1<sup>o</sup> *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12<sup>e</sup> édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.  
2<sup>o</sup> *Traité d'épuisement prématuré*, 4<sup>e</sup> édition, 650 pages.  
3<sup>o</sup> *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.  
Chaque ouvrage, prix: 5 fr.; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRÉ, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

## CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

Invent des Conserves alimentaires  
3 Médailles d'or  
A 3 EXPOSITIONS.

### MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infailible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE

Prix: 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OÙ 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

**AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique. Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.**

### POSTÉ AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audouin, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

### GUERRE! GUERRE! au préjugé et à la routine



Nous offrons: 1<sup>o</sup> aux malades des preuves sérieuses, 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phtisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr.; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanique-électrique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix: 2 fr. franco par la poste.

Dépôts généraux: R. BARLERIN et Co, à Tarare (Rhône); PARIS, 10, galerie Vivienne; Lyon, 114, quai Pierre-Scize. Dépôts: à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

### A VENDRE

## L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

PHARMACIE LACOMBE

### DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 fr. 50 c.

### Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFECTION DE PARIS

### HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

### CAFÉ DES GOURMETS

AROME CONCENTRÉ, ECONOMIE ET FORCE.

Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles, qui est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 KILOS, s'est élevée en 1865 à 1,920,600 KILOS et en 1866 à plus de: Deux millions cinq cent mille kilos ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil. Quatre cent millions de tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre:

### CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

### VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

### DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 11 h. du soir.



Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr.

### QUINA LAROCHE

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles. Le flacon: 5 fr. — Le demi-flacon: 3 fr. DÉPOT A PARIS, RUE DROUOT, 15; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

### Etablissement Horticole Vincens, Pépiniériste,

PRÈS L'ÉVÊCHÉ, CAHORS (LOT). Grand assortiment d'arbres fruitiers d'agrément et d'ornement; Plantes de serre et de pleine terre; Graines potagères, fourragères et de fleurs. Le tout dans les 1<sup>er</sup> choix et à des prix très-modérés. Entrée libre dans l'établissement.

1868

### CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

### DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE PROCHAINEMENT,

A CAHORS,

DANS LES LIBRAIRIES:

CALMETTE, | CRAYSSAC,

BOURION, | GODINAUD,

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.